



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin de la susdite municipalité,  
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 9 juin 2025, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### **DÉROGATION MINEURE — 1411, 18<sup>E</sup> RUE — LOT 6 428 212 – MATRICULE 0302-86-2596**

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un cabanon en cours avant avec une marge de recul avant (secondaire) de 2 mètres au lieu de 7.6 mètres tel que l'exige le règlement de zonage no 148-06, à l'article 6.3, pour une construction en cours avant. Le terrain étant situé à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Rue et de la 20<sup>e</sup> Avenue, le cabanon sera conforme aux normes par rapport à la 18<sup>e</sup> Rue qui est la façade principale du bâtiment.

#### **Identification du site concerné**

Lot 6 428 212 cadastre du Québec,

### **DÉROGATION MINEURE — 1422, 18<sup>E</sup> RUE — LOT 3 942 798 – MATRICULE 0302-66-6721**

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage résidentiel en cours avant avec une marge de recul avant (secondaire) de 4.01 mètres au lieu de 7.6 mètres tel que l'exige le règlement de zonage no 148-06, à l'article 6.3, pour une construction en cours avant. Le terrain étant situé à l'intersection de la 18<sup>e</sup> Rue et de la 16<sup>e</sup> Avenue, le cabanon sera conforme aux normes par rapport à la 18<sup>e</sup> Rue qui est la façade principale du bâtiment.

#### **Identification du site concerné**

Lot 3 942 798 cadastre du Québec,

### **DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1492, 20<sup>E</sup> RUE – LOT 3 747 162 – MATRICULE 0302-41-3913**

#### **Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une marge de recul latéral à 0.9 mètre pour un abris d'auto (carpot) en cours latérale au lieu de 2 mètres tel que prévu au règlement de zonage no 148-06, à l'article 4.3.

#### **Identification du site concerné**

Lot 3 747 162 cadastre du Québec,

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 1364, RUE PRINCIPALE – LOT 5 733 536, 3 748 066 et 5 733 537 – Matricule 0202-90-9808**

**Nature et effets**

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser, en zone CB-51, une marge de recul avant moindre que 6 mètres et latérale moindre que 2 mètres pour un bâtiment principal tel que prévu au règlement de zonage no 148-06, à l'article 6.5. Ce bâtiment ayant été construit avant l'application du règlement de zonage, il bénéficie d'un droit acquis. (mesures à venir)

**Identification du site concerné**

Lots 5 733 536, 3 748 066 et 5 733 537 cadastre du Québec,

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 23, CHEMIN DES LACS-PAQUET – LOT 4 891 461– MATRICULE 0199-53-6489**

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un toit en appentis de 6 m X 6 m sur la remise actuelle dans le but de faire un abri d'auto (carpot). Selon le règlement de zonage no 148-06, à l'article 4.1.2, un seul bâtiment accessoire est autorisé sur ce terrain.

---

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

*Chantal Poulin*

Chantal Poulin

Directrice générale/greffière-trésorière